

INTRODUCTION

En France, la question d'une forme de reconnaissance pour les couples non mariés, concernant en particulier (mais pas exclusivement) les gais et les lesbiennes, était posée depuis la fin des années 1980. Mais le débat n'est pleinement entré dans l'espace public qu'à partir de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1997. La controverse autour de ce qui allait devenir le pacte civil de solidarité (Pacs), voté en 1999, était à l'époque formulée de manière quelque peu paradoxale. En effet, les questions minoritaires en général, et la politique de l'homosexualité en particulier, étaient abordées depuis des années à travers le miroir transatlantique, la référence à l'« Amérique » servant d'ordinaire d'épouvantail dans la rhétorique républicaine pour mieux discréditer toute revendication, aussitôt taxée de communautarisme. En outre, les expériences pionnières des pays scandinaves avaient nourri certaines critiques désireuses de leur emprunter la séparation statutaire entre couples de même sexe et de sexe différent. Or la querelle du Pacs s'est construite dans un cadre strictement hexagonal, en abandonnant toute référence au reste du monde.

Le paradoxe était d'ailleurs redoublé, car cette vision franco-française s'accompagnait d'une rhétorique « anthropologique » : on s'en souvient sans doute, avec l'« ordre symbolique », il était question des fondements de la culture, dans ce qu'elle a de plus universel. La « différence des sexes » opposée aux revendications d'ouverture du mariage et de la filiation aux couples de même sexe était présentée comme une Loi majuscule, transcendant la diversité des cultures et des lois minuscules pour renvoyer aux « butoirs indépassables de la pensée »

– autrement dit, à la Culture elle-même. Cette rhétorique devait sans doute davantage à la tradition d'une anthropologie religieuse qu'à l'héritage de l'anthropologie sociale, comme le confirme sa convergence avec les discours du Vatican sur la « collaboration de l'homme et de la femme ». Il n'empêche, tandis que la rhétorique républicaine parlait d'un universalisme de principe, la rhétorique anthropologique se plaçait dans le registre de l'universalité de fait ; et si la première défendait notre culture bien française, la seconde s'inquiétait des fondements de la Culture majuscule. C'est dans ce cercle qu'on a d'abord pensé en France la figure émergente du « mariage gai et lesbien ».

Nous n'en sommes plus là. C'est que l'opinion publique a bougé en France, et les politiques avec elle : on a pu mesurer le chemin parcouru sur ce sujet lors de la campagne présidentielle de 2007, avec l'évolution des candidats – et même, depuis la polémique soulevée par le mariage de deux hommes à Bègles, célébré par Noël Mamère en 2004. C'est aussi que le monde a changé : si le Pacs pouvait sembler audacieux à la fin des années 1990, non seulement son succès l'a banalisé dans la société française, mais aussi et surtout, il paraît aujourd'hui d'une modestie timorée au regard de la reconnaissance du mariage pour les couples de même sexe qui s'est imposée depuis lors aux Pays-Bas, en Espagne, en Belgique, au Canada, dans le Massachusetts, en Afrique du Sud et bientôt en Suède et ailleurs. Du même coup, il devient impossible et même absurde de prétendre penser la question de l'ouverture aux couples de même sexe du mariage, et, au-delà, de la filiation dans le seul cadre national : à l'évidence, l'universalisme à la française ne suffit pas à fonder une quelconque universalité anthropologique. Pour réfléchir à ce qui se passe, il convient de regarder aussi ce qui se passe à nos frontières et ailleurs dans le monde – au-delà du Pacs, mais cette fois en élargissant nos horizons.

C'est l'objet de cet ouvrage, issu d'un colloque organisé avec le soutien de l'Institut national d'études démographiques qui s'est tenu à l'École normale supérieure en décembre 2006¹. Il s'agissait là, comme il

1. L'organisation de ce colloque a bénéficié du soutien de l'Institut national d'études démographiques et de l'École normale supérieure de Paris. Nous tenons également à remercier chaleureusement les discutants : Daniel Borrillo, Michel Feher, Patrick Festy, Claude Martin et Marie-Ange Schiltz dont les remarques ont contribué à enrichir nos réflexions, ainsi que Christelle Brochet pour sa précieuse aide administrative et pratique. Nos remerciements vont enfin à Yves Texier pour son remarquable travail de traduction.

s'agit ici dans ces pages, de croiser les regards, avec une pluralité de disciplines des sciences sociales (l'anthropologie, l'histoire, la sociologie) et avec des spécialistes venus d'Allemagne, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne pour parler de leurs sociétés, et de bien d'autres, de l'Europe du Nord à l'Afrique du Sud. La floraison de débats publics et de législations nouvelles autour de l'ouverture du mariage et de la filiation aux couples de même sexe à travers le monde, et tout particulièrement dans le périmètre de ce qu'on est convenu d'appeler l'« Occident », demande en effet d'en repenser la signification dans une démarche comparatiste.

Le comparatisme, explicité dans certains textes, implicite dans les autres, est utilisé dans cet ouvrage de deux manières complémentaires. D'une part, on se propose d'appréhender la spécificité des histoires politiques dans le contexte de chacun des pays discutés ; en ce sens, ce n'est jamais la même histoire qui se joue entre l'Amérique du Nord et l'Europe, mais aussi entre le Canada et les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne, la Belgique et la France ou les Pays-Bas, selon qu'on est au Danemark ou en Suède, en Islande ou en Norvège. D'autre part, on s'interroge sur le mouvement commun à l'ensemble de ces sociétés pour comprendre comment, en quelques années, l'émergence de ces revendications particulières en est venue à symboliser, dans la géopolitique actuelle, la modernité démocratique occidentale.

Il est vrai qu'on assiste au développement international d'une légitimité nouvelle de l'homosexualité : la politique du mariage gai et lesbien relève bien d'une politique de la reconnaissance. Le propos de cet ouvrage n'est pourtant pas de participer d'une célébration de l'histoire comme progrès où le libéralisme politique salue le déploiement sans fin d'une émancipation de l'individu. Il s'agit plutôt de comprendre, à travers ces exemples, comment dans des contextes si différents peuvent se développer des politiques si proches. Car si l'on peut à juste titre parler d'une logique commune de reconnaissance, cette lame de fond n'empêche pas que, dans chaque pays, ce que les auteurs rapportent au fil des chapitres, c'est le récit d'arrangements politiques qui sont fonction de la conjoncture et la chronique de compromis où le hasard joue non moins que la nécessité. Nous ne sommes pas dans un monde de déterminations historiques, dont la logique se déploierait inéluctablement – l'exemple des États-Unis nous le rappelle opportunément, où le « progrès » qui se dessinait à Hawaï en 1993 avec la décision *Baehr v. Lewin* qui envisageait la possibilité du mariage pour les couples de

même sexe et qui s’achevait en 2003 avec *Goodridge v. Department of Public Health* en l’ouvrant dans le seul Massachusetts. C’est bien pourquoi il importe d’étudier chaque contexte historique national : l’histoire n’est jamais jouée.

S’intéresser à la spécificité des contextes, c’est aussi restituer la singularité des pratiques et des représentations. L’histoire du mariage gai et lesbien est trop souvent pensée dans l’abstraction d’un grand processus historique, en négligeant la réalité des usages que les acteurs font de cette histoire. Pour les uns, on l’a rappelé, il s’agirait d’un procès de « décivilisation » – l’ouverture du mariage signerait, avec l’effacement de la différence des sexes, la fin de l’ordre symbolique. Pour d’autres, au contraire, il conviendrait plutôt de parler d’un procès de civilisation, mais c’est également pour le déplorer : les gais et les lesbiennes seraient emportés par une logique de normalisation, arrachés aux désirs et aux plaisirs de la contre-culture pour être coulés dans le moule de la norme hétérosexuelle. Décivilisation ou normalisation, l’Histoire a un sens : ces grands récits composent des variations en miroir sur l’histoire libérale du progrès en opposition au « mariage homosexuel » – dans une logique conservatrice pour les uns, libertaire pour les autres.

En réalité, de même que l’histoire contextualisée propose le tableau plus complexe de marchandages politiques, de même, la sociologie des représentations et des pratiques ordinaires nous renvoie l’image d’arrangements, voire de bricolages normatifs. C’est que les entretiens et les observations ethnographiques nous permettent de voir autrement les normes – non pas, comme on le dit sans y regarder de près, que l’empire de ces normes se décompose ou que leur emprise se défasse. Les enquêtes montrent plutôt la manière dont les gais et les lesbiennes, en l’occurrence, s’en débrouillent. Quand on prend au sérieux la réalité de la vie d’hommes et de femmes sans oublier qu’ils en sont les acteurs, on déplace le regard pour s’attacher moins aux normes elles-mêmes qu’à l’usage qu’ils et elles en font. Cette perspective nouvelle ne revient aucunement à oblitérer le poids des normes, ni la force avec laquelle elles assignent des places à chacune et à chacun. Mais on ne peut comprendre pleinement cette imposition des normes sans prendre en compte aussi la marge qui se dégage et même qu’ils dégagent quand les acteurs en jouent. On peut d’ailleurs s’interroger non seulement sur l’assignation normative, mais aussi sur les possibilités d’invention normative.

C’est revenir au cœur de la problématique de ce livre. On y traite à la fois des lois et des normes – les lois sur le mariage et la filiation, et

les normes qui organisent les représentations et les pratiques de la vie conjugale et familiale. L'enjeu est classique pour les sciences sociales. Mais on a voulu ici renverser la perspective qui prévaut généralement dans la réflexion. Le droit apparaît souvent comme un instrument politique de mise en forme des normes : d'un côté, la loi imposerait son ordre par ce qu'elle autorise et ce qu'elle interdit, ce qu'elle légitime et ce qu'elle délégitime ; d'un autre côté, les évolutions législatives auraient pour simple fonction d'enregistrer les évolutions de la société. Cet ouvrage se propose de mettre l'accent sur une logique inverse, parfois négligée : on s'interroge sur ce que le droit fait à la société, sur ce qu'il crée et produit, et non pas seulement sur ce qu'il empêche, et en l'occurrence sur ce que la politique du mariage gai et lesbien fait aux normes conjugales et familiales.

En effet, le droit – et plus largement la politique du droit, car le débat qui l'accompagne importe parfois autant que la loi – ne doit pas être appréhendé seulement comme un principe d'ordre ; il bouscule l'ordre des choses. Si la politique du mariage gai et lesbien est aujourd'hui si importante, c'est parce qu'elle a soulevé des questions sur l'évidence des normes du couple et de la famille. La nature du monde est un peu moins naturelle ; elle va un peu moins de soi. Ce que le mariage gai et lesbien fait aux normes, selon l'hypothèse qu'on voudrait tester dans ce travail collectif, c'est bien de questionner et donc de dénaturer l'ordre des choses – autrement dit, de priver les normes non pas de leur caractère normatif, bien sûr, mais de leur normalité.